

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 7 juin 2019 relatif à la composition du comité technique
de réseau de la direction générale de la police nationale**

NOR : INTC1913345A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'État;

Vu le décret n° 2014-1094 du 26 septembre 2014 instituant un comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale et un comité technique de proximité de la direction générale de la sécurité intérieure;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 modifié pris pour l'application du décret n° 2014-1094 du 26 septembre 2014 instituant un comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale et un comité de proximité de la direction générale de la sécurité intérieure;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 relatif à la composition du comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale (publié au *JORF* du 3 janvier 2019),

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Mylène CLAUDE-MAURICE est nommée, en qualité de représentant du personnel suppléant, au comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale, au titre d'UNITE SGP Police - FO, en remplacement de M. Michaël MARCHAL.

Article 2

Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le préfet, directeur général
de la police nationale,*
É. MORVAN